

AVIS n°2021-24

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence de la demande ONAGRE : N°2021-00386-030-001

Dénomination : Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments à usage de bureaux en ensemble Hôtel Restaurant, Séminaire, et Commerces (situés 1 place de La Trinité, 17-21 Place Des Lices et 6-6bis rue de La Monnaie à Rennes).

Demandeur : SARL TRINITE MONNAIE

Préfet compétent : Préfet d'Ille-et-Vilaine

Service instructeur : DDTM d'Ille-et-Vilaine

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

• **Objet de la demande :**

Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments à usage de bureaux en ensemble Hôtel Restaurant, Séminaire, et Commerces (situés 1 place de La Trinité, 17-21 Place Des Lices et 6-6bis rue de La Monnaie à Rennes).

Dans le cadre de la restructuration ainsi des travaux de reprise sur le bâti de l'immeuble, cela nécessite de détruire 2 nids (par fermeture des altérations de façade): un au niveau du pignon cour intérieur du bâtiment Trinité et un sur le bâtiment rue de la Monnaie.

• **Recommandations du CSRPN :**

Sous conditions du respect, à minima, des conditions énoncées ci-dessous, issues de la « doctrine de traitement des demandes de dérogation soumises à l'avis du CSRPN : atteintes aux hirondelles (de fenêtre et rustiques) et aux martinets noirs et à leurs habitats », j'émet un avis favorable à cette dérogation.

1. Le diagnostic réalisé dans le dossier :

- Met en rapport les nids impactés (nombre et localisation) avec les populations d'hirondelles aux alentours du site. En ce sens des inventaires réalisés à l'échelle des bourgs sont très utiles.
- Etudie la présence éventuelle d'autres espèces liées au bâti (chiroptères et autres oiseaux).
- Identifie la présence de points d'eau aux alentours.

2. Prescriptions relatives aux mesures ERC et A :

Mesures d'évitement / de réduction :

- Adaptation de la période des travaux.
- Installation de nids artificiels et/ou planchettes sur site ou à proximité, avec ou sans repasse (la repose des nids existants étant souvent aléatoire). Les nids artificiels pour les martinets sont spécifiques.
- Ne pas saturer les sites avec des nids artificiels et laisser des espaces de colonisation potentiels.
- En cas de ravalement, privilégier un enduit rugueux à l'emplacement des nids futurs pour favoriser le retour des hirondelles (dans une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur).

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Si l'enduit d'origine est rugueux, possibilité de ne pas ravalier sur une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur.

Mesures de compensation :

- La reconstruction de nouveaux lieux de nidification, si la mise en place de nids artificiels le nécessite.
- Privilégier l'aménagement d'espaces ouverts,
- Limiter voire interdire la fréquentation humaine des aménagements favorables aux hirondelles.

Mesures d'accompagnement :

- Mise en place d'une repasse les deux premières années.
- Si le porteur de projet souhaite éviter les nuisances, la pose de planchettes peut être envisagée. L'espacement entre le nid et la planche doit être d'au moins 40 cm.
- Eviter la mise en place de bac à boues (risques de prédation) et préférer la création de points d'eau si nécessaire (cf. diagnostic).
- Mener des actions de sensibilisation des habitants.

Modalités de suivi :

Dans tous les cas un suivi de l'efficacité des mesures et donc de la recolonisation est à réaliser par le demandeur (avec compétence écologique : associations, bureaux d'études...).

Si ces mesures s'avèrent inefficaces, des mesures correctives devront être prises par le porteur de projet.

3/ La rédaction du dossier de demande d'autorisation et la proposition des mesures ERC et A s'est faite sur la base de ressources bibliographiques scientifiques telles que :

- Cahier technique hirondelles et martinets LPO Ile de France
https://issuu.com/mariuslestat31/docs/cahier_technique_-_les_hirondelles_
- Guides techniques biodiversité et bâti
<https://biodiversiteetbati.fr/>
- Martinets noirs et bâti : cahier technique pour une intégration réussie (pièce jointe)
- Fiche technique tour à hirondelles à Breteil (pièce jointe)
- Modèles de nids artificiels :
http://nichoirs-schwegler.fr/oiseaux_hirondelles_e1.html
https://www.vivara.fr/nichoirs/nichoirs-specialises.html?suitable_birdtype=234

AVIS :

FAVORABLE []
FAVORABLE SOUS CONDITIONS [X]
DEFAVORABLE []

Fait le 6 mai 2021

Signature : Jacques HAURY, Président

